

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT DU JURY

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise pour la Région des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée) les concours externe, interne et 3^{ème} voie.

La date d'organisation du concours de technicien territorial est nationale. Les sujets sont également nationaux.

Afin d'harmoniser les règles d'organisation des concours, et notamment d'examen des conditions d'admission à concourir, tous les Centres de Gestion organisateurs ont poursuivi leurs travaux concertés au sein d'un groupe de travail en lien avec la Commission de reconnaissance des équivalences de diplôme (RED) et de l'expérience professionnelle (REP) placée auprès du CNFPT.

La périodicité est désormais de 2 ans, en alternance avec les examens professionnels de technicien principal 1^{ère} classe et technicien principal 2^{ème} classe.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Arrêté d'ouverture | 2 août 2017 |
| Période d'inscription | du 17 octobre au 8 novembre 2017 |
| Date limite de dépôt des dossiers | 16 novembre 2017 |
| Épreuves d'admissibilité | 12 avril 2018 à Angers (49) |
| Jury d'admissibilité | 26 juin 2018 |
| Épreuves orales d'admission | du 18 au 20 septembre 2018 |
| Jury d'admission | 20 septembre 2018 |
| Résultats admission | 21 septembre 2018 |

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- DELABY Françoise, adjointe au maire de Saint-Herblain (44)
- PRÉVOT Charlotte, conseillère municipale à Rezé (44), **présidente du jury**
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre et Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, **vice-président du jury**

Collège des fonctionnaires

- BRESSON Patrick, représentant du personnel tiré au sort lors de la CAP B du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique
- MARCHANDEAU Jean-Michel, représentant du CNFPT
- PROUST François-Marie, directeur général des services à la COMPA (44)

Collège des personnalités qualifiées

- LEGRAND Corinne, chef de projets numériques / Direction des lycées au Conseil Régional des Pays de la Loire
- PERRAUD Sarah, directrice Aménagement urbanisme et services techniques à la mairie de Treillières
- SIDOT Julien, technicien automatisme spécialisé régulation de trafic à Nantes Métropole

CONCOURS EXTERNE

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

| Spécialités | Postes |
|--|-----------|
| Bâtiments, génie civil | 10 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 22 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 3 |
| Espaces verts et naturels | 8 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 5 |
| Services et interventions techniques | 8 |
| Métiers du spectacle | 2 |
| Aménagement urbain et développement durable | 5 |
| Totaux | 63 |

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un **baccalauréat technologique**,
- d'un **baccalauréat professionnel**,
- d'un **diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle**,
- ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

3/ STATISTIQUES

a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

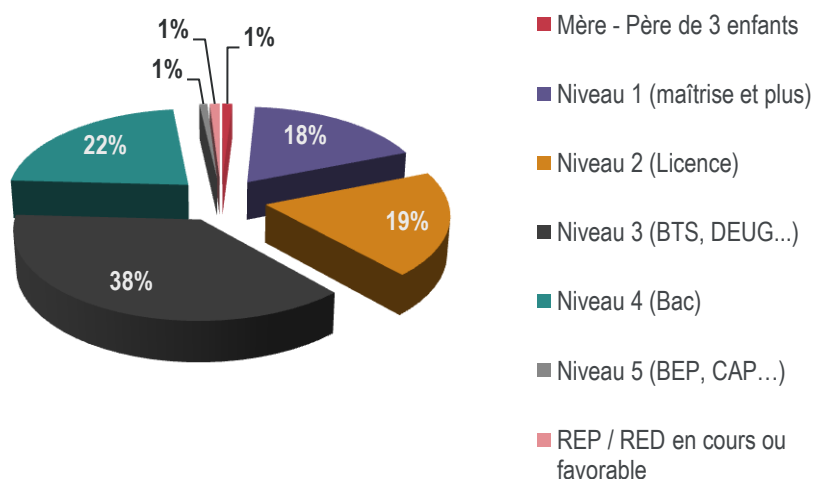
| Spécialités | Inscrits | Admis à concourir (tient compte des annulations d'inscription) |
|--|------------|---|
| Bâtiments, génie civil | 87 | 87 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 110 | 106 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 87 | 85 |
| Espaces verts et naturels | 84 | 82 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 41 | 40 |
| Services et interventions techniques | 35 | 34 |
| Métiers du spectacle | 19 | 19 |
| Aménagement urbain et développement durable | 54 | 52 |
| Totaux | 517 | 505 |

349 hommes

156 femmes

Moyenne d'âge : 33.64 ans

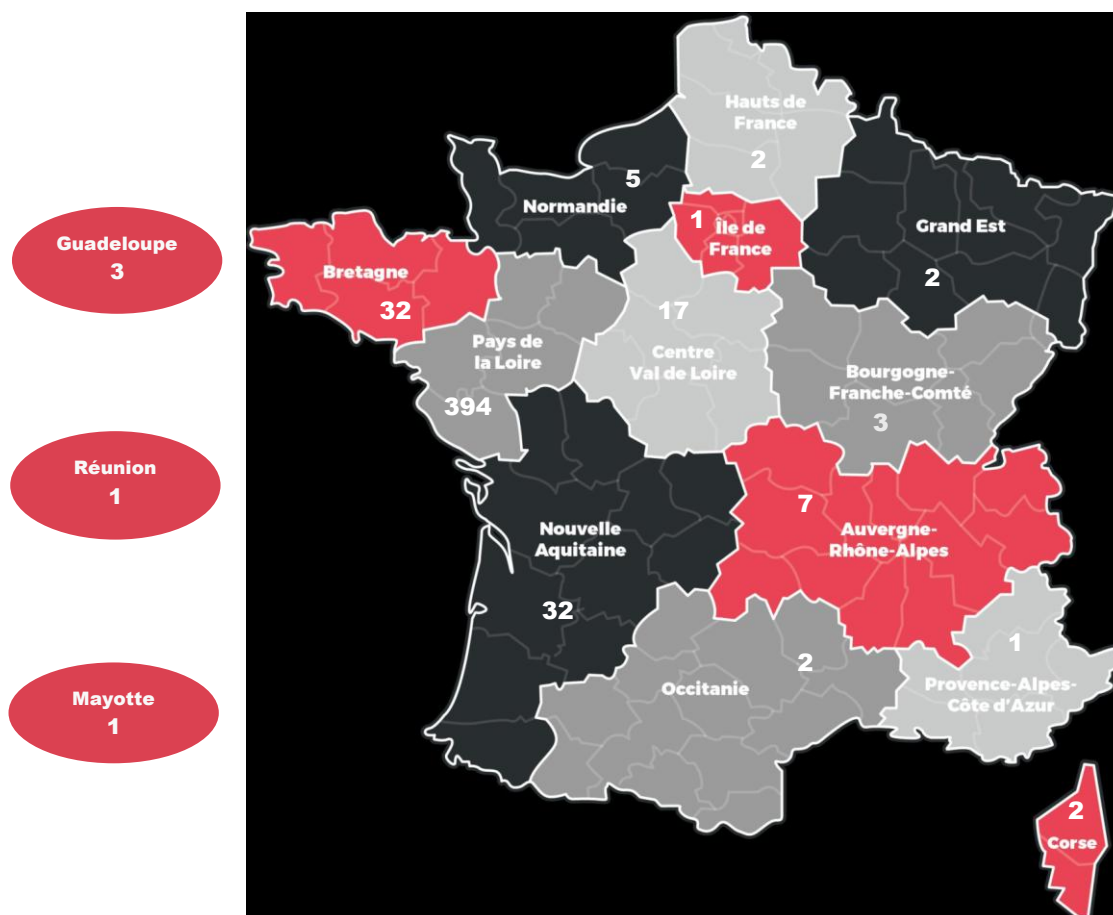
Niveaux de diplômes des admis à concourir



À retenir :

77.64% des admis à concourir possèdent un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis (niveau IV).

b. Provenance des candidats admis à concourir :



10

c. Taux d'absentéisme :

| Spécialités | Admis à concourir | Présents (écrits) | Taux d'absentéisme |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| Bâtiments, génie civil | 87 | 48 | 42.86% |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 106 | 81 | 23.58% |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 85 | 52 | 38.82% |
| Espaces verts et naturels | 82 | 64 | 21.95% |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 40 | 24 | 40.00% |
| Services et interventions techniques | 34 | 21 | 38.24% |
| Métiers du spectacle | 19 | 8 | 57.89% |
| Aménagement urbain, développement durable | 52 | 25 | 57.89% |
| Totaux | 505 | 323 | 35.65% |

4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve :

Cette épreuve consiste en la réponse à **des questions techniques** à partir d'un **dossier portant sur la spécialité** au titre de laquelle le candidat concourt (*durée : 3 heures ; coefficient 1*).

LES THÉMATIQUES DE LA SESSION 2018 ÉTAIENT LES SUIVANTS :

▪ Spécialité Bâtiments, génie civil

Vous êtes technicien territorial au sein d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en charge des travaux de bâtiments. Le CCAS de la ville de TECHNIVILLE est composé de 150 agents.

Les locaux du CCAS sont regroupés sur deux sites. Le site principal, qui est également le siège administratif du CCAS, est en copropriété avec la commune de TECHNIVILLE. Cette dernière possède un espace en rez-de-chaussée ainsi que la totalité du 1^{er} étage. Le bâtiment construit dans les années 1970 comporte 4 niveaux et 2 niveaux de parkings souterrains. Ce parking est uniquement occupé par les agents travaillant dans l'immeuble.

L'intégralité des niveaux est desservie par 2 ascenseurs et 2 cages d'escalier. Compte tenu d'un manque de place, le CCAS loue des locaux dans un deuxième site à proximité immédiate auprès d'un bailleur privé. Ces locaux sont occupés par 23 agents. Toutefois, l'accessibilité de ce site n'est pas satisfaisante pour le public.

Question 1 (7 points) : installation d'une crèche

Question 2 (6 points) : traitement de l'entrée

Question 3 (5 points) : rationalisation des travaux de la crèche et de l'entrée administrative

Question 4 (2 points) : clause d'insertion sociale

▪ Spécialité Réseaux, voirie, infrastructures

Question 1 (5 points)

- Dans quelles conditions peut-on utiliser les déblais en remblais lors de travaux de voirie et quels en sont les avantages ?
- Quels sont les moyens pour introduire l'économie circulaire dans les chantiers de voirie ?
- Comment peut-on intégrer plus largement le développement durable dans les chantiers de voirie ?

Question 2 (8 points)

- Vous êtes technicien territorial au sein du service voirie de la ville de Technville, 25 000 habitants. Votre directeur vous charge du projet du carrefour boulevard Adolphe Pinard / rue Julia Bartet / boulevard du Chemin de Fer / avenue Pierre Larousse qui doit être aménagé pour sécuriser les piétons. Le programme est le suivant :
 - conserver un carrefour à feux ;
 - réduire la vitesse dans le carrefour ;
 - sécuriser les traversées piétonnes.

Sur le plan 1, vous dessinerez votre proposition d'aménagement.

- Dans une courte note, vous expliquerez votre choix.
- Sur le plan 2, vous dessinerez un phasage des travaux ainsi que les conditions de circulation liées à ces travaux.

Question 3 (7 points)

- Dans un tableau, vous donnerez les avantages et inconvénients de l'enfouissement des réseaux.
- Technicien au sein du service voirie de la ville de Technville, vous êtes chargé du suivi des concessionnaires. Votre directeur vous demande un ensemble de préconisations pour assurer une qualité de service d'usage malgré les travaux des concessionnaires.

▪ Spécialité Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration

Question 1 (6 points)

- Vous êtes chef de cuisine au sein d'une cuisine centrale produisant 10 000 repas/jour. Votre directeur vous demande de rédiger un plan d'actions visant à diminuer l'empreinte écologique par repas produit.
- Pour mettre à jour le document unique, il vous demande un ensemble de propositions pour lutter contre les accidents de travail au sein de l'atelier cuisine.

Question 2 (4,5 points)

- En quoi le SIG peut-il apporter une aide efficace dans la lutte contre le risque inondation ?
- Vous êtes technicien, chargé de la prévention des risques majeurs. Quelles sont les données à recueillir sur le risque inondation pour faciliter le travail de cartographie ?
- Le maire souhaite organiser une gestion de crise en cas d'inondation. Il vous demande de lui proposer un plan d'actions pour gérer cette crise.

Question 3 (4 points)

- Quelles sont les principales pollutions des eaux de surface et souterraines ?
- Pourquoi est-il utile de connaître la qualité des eaux de surface ?

Question 4 : (5,5 points)

- En charge de la prévention des risques professionnels au sein de votre commune, quelle démarche allez-vous mettre en place pour évaluer les risques liés à la pénibilité au travail ?
- Quels acteurs allez-vous impliquer dans votre démarche ? Vous expliquerez leur(s) rôle(s) respectif(s).
- Le travail de manutentionnaire est considéré comme un travail pénible. Quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour prévenir ce risque ?

▪ Spécialité Espaces verts et naturels

Question 1 (6 points)

Vous êtes responsable d'un service des Espaces verts. Votre élu est sensible aux questions d'écologie urbaine mais il souhaite aussi répondre favorablement aux habitants qui demandent une ambiance de fleurissement colorée dans l'environnement urbain.

- Quel type de plantations privilégiez-vous pour répondre à cette attente ? Présentez les grands axes de votre plan de fleurissement.
- Décrivez brièvement les modes de gestion que vous mettrez en œuvre pour une approche écologique.

Question 2 (5 points)

Votre collectivité s'est engagée à participer au programme *Florilèges : prairies urbaines*, un observatoire de biodiversité à destination des gestionnaires d'espaces de nature en ville. Vous avez la charge de mettre en œuvre cette initiative au sein du service.

- Décrivez la méthodologie d'intervention que vous allez communiquer aux collègues qui seront impliqués sur le terrain : temporalité, périmètre d'observation, outils et méthodologie utilisés...
- Dites en quoi cette initiative est intéressante pour la collectivité et pour le service des Espaces verts.

Question 3 (4 points)

Forme relativement récente de jardin nourricier développée en ville, l'agriculture urbaine connaît un succès croissant.

- Vous êtes sollicité pour accompagner une association dans la création d'un potager sur un toit-terrasse, qui offre les conditions nécessaires à l'accueil de ce type d'activité : substrat de culture, couche filtrante, couche drainante, étanchéité...
- Décrivez les conditions techniques à réunir pour créer un jardin potager viable, les grandes étapes de mise en œuvre et les savoir-faire sur lesquels vous allez travailler avec le groupe d'habitants.
- Citez d'autres formes de jardins nourriciers également présentes en milieu urbain.

Question 4 (5 points)

Une plateforme de compostage des déchets verts doit être mise en place par votre service.

- a) Expliquez les grands principes de fonctionnement d'une telle plateforme : déchets accueillis, stockage, sous-produits...
- b) Citez deux autres formes de valorisation des déchets verts couramment employées par les services des Espaces verts. Expliquez les méthodes employées et leurs avantages.

Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information**Question 1 (5 points)**

Expliquez et détaillez les avantages du FttO « Fiber to the Office » par rapport au FttH « Fiber to the Home » pour répondre aux besoins des collectivités.

Question 2 (3 points)

Technicien territorial informatique, vous travaillez en collaboration avec le service aménagement du territoire. Quels sont les éléments à prendre en compte et les préconisations pour le raccordement d'une zone d'activité en très haut débit ?

Question 3 (6 points)

Vous êtes chargé par votre directeur général des services de préparer une note sur l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données :

- A. Quels en sont les enjeux, notamment pour les collectivités territoriales ?
- B. Quels changements vont devoir être opérés dans l'organisation de la collectivité, et comment peut-elle s'y préparer ?

Question 4 (4 points)

Quelles mesures prendre en cas d'attaque par un rançongiciel (ransomware) et comment les collectivités territoriales peuvent-elles s'en prémunir ?

Question 5 (2 points)

Qu'est ce que le « shadow IT » et quels en sont les risques ?

▪ Spécialité Services et interventions techniques**Question 1 (4 points)**

En situation de technicien responsable des services techniques, vous serez appelé à déléguer certaines tâches et/ou missions à vos proches collaborateurs.

Vous déclinerez les étapes qui vous semblent primordiales pour déléguer efficacement.

Question 2 (5 points)

En phase de rédaction finale d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour le renouvellement des achats en produits d'entretien et petits matériels destinés au nettoyage des locaux communaux, y compris ceux pour la petite enfance, dont vous avez la charge :

- a) vous indiquerez quelles sont les pièces constitutives du marché par ordre d'importance, en précisant pour chacune d'elles, de façon synthétique, leur contenu.
- b) vous proposerez les critères de jugement des offres en les détaillant.

Question 3 (3 points)

Un des deux agents du service électricité chargé de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de la ville de TECHNIVILLE est muté et remplacé par un jeune électricien détenteur du permis C.

- a) Vous établirez le titre d'habilitation que ce dernier devra détenir, sachant qu'il est appelé à réaliser des travaux sous tension (branchement de foyer sur réseau aérien).
- b) Son collègue (binôme) est, quant à lui, habilité B1-B1V-H0V.
- c) Appelé à conduire et manipuler le véhicule (camion) nacelle lors des interventions, vous préciserez le ou les CACES qu'il devra détenir après formations.

Question 4 (2 points)

Vous participez aux commissions de sécurité en qualité de conseiller auprès de l'élu en charge des ERP. Vous préciserez les différents types et catégories caractérisant un ERP et vous citerez trois exemples.

Question 5 (4 points)

Conformément au décret n° 2017-431 du 28 mars 2017, le registre public d'accessibilité est rendu obligatoire. Vous préciserez quelles sont les obligations de la collectivité.

Question 6 (2 points)

L'agent de maîtrise, responsable du pôle jardins espaces verts va partir prochainement à la retraite.

Le maire s'interroge sur l'opportunité de son remplacement et vous demande d'exposer les conséquences de son éventuel non-remplacement.

▪ Spécialité Métiers du spectacle**Question 1 (6 points)**

- À partir des plans 1 et 2, vous indiquerez sur votre copie quels sont les éléments à prendre en considération pour calculer la capacité d'accueil de la salle dans les configurations debout et avec gradins. (3 points)
- Vous déterminerez le classement ERP (établissement recevant du public) de l'établissement. (1 point)
- Vous préciserez la différence entre l'éclairage d'évacuation (balisage) et l'éclairage d'ambiance (anti-panique). (2 points)

Question 2 (4 points)

- Qu'est-ce que la C.M.U. ? (1 point)
- Dans le cas d'une charge suspendue de 500 daN (montage en « Y » réalisé avec 2 élingues, formant un angle de 60°), vous calculerez la charge résultante dans chaque élingue en prenant un coefficient de sécurité de 2. (2 points)
- Vous préciserez la C.M.U. des élingues à utiliser. (1 point)

Question 3 (4 points)

Le spectacle consiste en une représentation théâtrale qui nécessite notamment une sonorisation d'ambiance pour la restitution des voix. Il vous est demandé d'installer les équipements de sonorisation nécessaires :

- Vous positionnerez schématiquement sur votre copie les éléments de sonorisation, en faisant apparaître la cage de scène et le positionnement des spectateurs. (2 points)
- En utilisant la liste des équipements à votre disposition (document 1), vous expliquerez le choix de matériel que vous comptez mettre en œuvre. (2 points)

Question 4 (6 points)

- Qu'est-ce qu'une poursuite ? (1 point)
- Quelles sont les contraintes en matière de sécurité pour l'installation de projecteurs sur un grill technique et les précautions à prendre en termes de raccordements électriques ? Vous détaillerez et argumenterez votre réponse. (2 points)
- Vous proposerez sur votre copie un schéma électrique d'installation type d'un système d'éclairage scénique. (3 points)

▪ Spécialité Aménagement urbain et développement durable

Question 1 (8 points)

- a) Donnez une définition de la biodiversité. (1 point)
- b) Sur quels dispositifs principaux la préservation de la biodiversité s'appuie-t-elle en France ? (2 points)
- c) Technicien territorial dans la communauté de communes de Technicom, comptant 20 000 habitants et composée de 6 communes dont une ville centre de 12 000 habitants, vous avez pour mission de définir un plan d'actions pour la préservation de la biodiversité sur le territoire. Indiquez les principales actions à conduire et précisez leurs modalités de mise en œuvre. (5 points)

Question 2 (4 points)

- a) Quelles démarches originales de concertation est-il possible de mettre en oeuvre dans le cadre de la réalisation d'un PLU ? (1,5 point)
- b) Quelles actions une commune peut-elle mettre en place pour contribuer au meilleur respect de son règlement d'urbanisme par les pétitionnaires ? (2,5 points)

Question 3 (4 points)

- a) Quelles sont les conséquences de l'arrêt n°400420 du Conseil d'État du 19 juillet 2017 en matière d'évaluation environnementale ? (1,5 point)
- b) Vous êtes technicien territorial en poste dans une commune de 5 000 habitants, au sein d'une communauté de communes comptant 16 000 habitants n'ayant pas pris la compétence urbanisme au 27 mars 2017 et ne comportant aucune zone Natura 2000. Les élus souhaitent faire évoluer le Plan local d'urbanisme (PLU) sur les points suivants :
 - majoration de 22 % des possibilités de construction résultant, en zone urbaine centrale, de l'application de l'ensemble des règles du PLU ;
 - réduction du taux d'espaces végétalisés à respecter pour toute opération prévue dans une zone à urbaniser.

Indiquez, en justifiant votre choix, la procédure de révision du PLU la plus adaptée à la situation et précisez quelles obligations s'imposent en matière d'évaluation environnementale. (2,5 points)

Question 4 (4 points)

- a) Quelles sont les nouvelles formes d'agriculture urbaine? (2 points)
- b) Quels sont les avantages et inconvénients techniques de l'aménagement de potagers urbains en toiture ? (2 points)

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE QUESTIONS :

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Bien revoir le programme de la spécialité indiqué dans le cadrage.
- Travailler sa culture générale technique afin de mieux appréhender l'épreuve.
- Travailler la présentation, se mettre à la place du correcteur, c'est se mettre à la place de sa hiérarchie ou des élus.
- Relire les questions à plusieurs reprises avant de se lancer dans la rédaction, cela permet de limiter les risques de hors sujet.
- Acquérir ou approfondir le vocabulaire et le fonctionnement des collectivités territoriales.
- Travailler en amont les évolutions de la spécialité : marchés publics, sécurité des chantiers, programmation/concertation/information.
- Comprendre parfaitement ce qui est attendu du candidat (commande/destinataire...).
- Bien travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, l'orthographe...).
- S'exercer dans les conditions du réel à l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

b. Niveau des candidats :

| SPÉCIALITÉ | ÉVENTAIL DES NOTES | 12 ≤ Note | 10 ≤ Note < 12 | 8 ≤ Note < 10 | 5 ≤ Note < 8 | Note* < 5/20 | MOYENNE |
|--|--------------------|-----------|----------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Bâtiments, génie civil | 0.88 à 13.75 | 2 | 4 | 4 | 17 | 21 | 6.07 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 3.38 à 14.00 | 4 | 9 | 16 | 46 | 6 | 7.39 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 4.62 à 16.62 | 8 | 23 | 14 | 6 | 1 | 10.60 |
| Espaces verts et naturels | 3.62 à 15.38 | 9 | 26 | 21 | 7 | 1 | 10.28 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 5.50 à 16.38 | 7 | 10 | 4 | 3 | 0 | 11.38 |
| Services et interventions techniques | 3.75 à 16.38 | 4 | 11 | 4 | 0 | 2 | 11.04 |
| Métiers du spectacle | 4.38 à 13.00 | 1 | 3 | 1 | 2 | 1 | 9.14 |
| Aménagement urbain et développement durable | 4.50 à 13.75 | 1 | 8 | 6 | 9 | 1 | 8.63 |
| * note éliminatoire | | 36 | 94 | 70 | 90 | 33 | 9.32 |

c. Seuils d'admissibilité

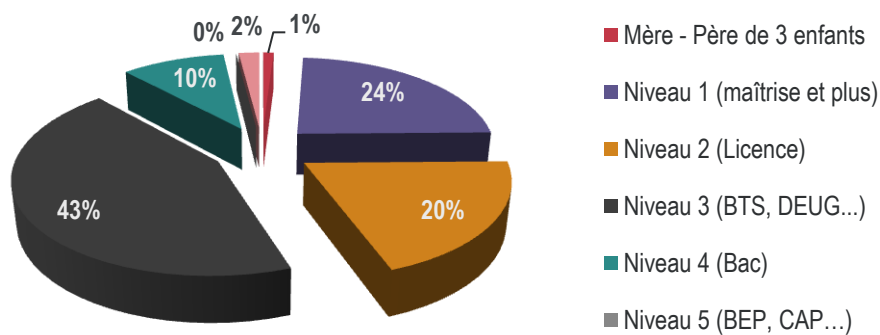
Le jury s'est réuni le 26 juin 2018 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

| SPÉCIALITÉ | SEUIL D'ADMISSIBILITÉ | NOMBRE D'ADMISSIBLES |
|--|-----------------------|----------------------|
| Bâtiments, génie civil | 8.00 | 10 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 8.12 | 29 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 13.25 | 8 |
| Espaces verts et naturels | 12.12 | 16 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 12.25 | 10 |
| Services et interventions techniques | 10.12 | 15 |
| Métiers du spectacle | 10.88 | 4 |
| Aménagement urbain et développement durable | 10.00 | 9 |
| | | 101 |

d. Profil des admissibles



Niveaux de diplômes des admissibles



À retenir :

90.1 % des admissibles possèdent un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire :

Cette épreuve consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel**, permettant au jury d'apprécier **ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment **dans la spécialité** choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

b. Niveau des candidats :

| SPÉCIALITÉ | ÉVENTAIL DES NOTES | 12 ≤ Note | 10 ≤ Note < 12 | 8 ≤ Note < 10 | 5 ≤ Note < 8 | Note* < 5/20 | MOYENNE |
|--|--------------------|-----------|----------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Bâtiments, génie civil ⁽¹⁾ | 6.00 à 16.00 | 5 | 2 | 0 | 2 | 0 | 11.17 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 5.00 à 18.00 | 8 | 9 | 6 | 6 | 0 | 10.74 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 3.50 à 16.00 | 5 | 0 | 1 | 1 | 1 | 12.44 |
| Espaces verts et naturels | 3.00 à 17.00 | 10 | 2 | 0 | 1 | 3 | 11.06 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 8.00 à 13.50 | 5 | 2 | 3 | 0 | 0 | 11.35 |
| Services et interventions techniques | 2.00 à 15.50 | 4 | 3 | 1 | 4 | 3 | 8.63 |
| Métiers du spectacle | 4.50 à 16.00 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 11.13 |
| Aménagement urbain et développement durable | 8.00 à 17.00 | 5 | 2 | 2 | 0 | 0 | 12.67 |
| * note éliminatoire | | 45 | 20 | 13 | 14 | 8 | 11.15 |

⁽¹⁾ un admissible absent

QUELQUES CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE :

- Préparer son exposé de 5 minutes pour une bonne gestion de ce temps.
- Exposer clairement son projet professionnel et ses motivations lors de la présentation.
- Porter une attention particulière sur la capacité à s'exprimer clairement.
- Bien écouter les questions des examinateurs.
- Développer ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes.
- Prendre connaissance du programme de la spécialité et se préparer aux questions techniques.
- Être précis sur les questions techniques, ne pas se satisfaire de réponses trop générales.
- Maîtriser la conduite de projet.
- Se projeter en tant que manager.
- Maîtriser l'environnement territorial, notamment en matière de marchés publics.
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un technicien territorial (finances publiques, droits et obligations des fonctionnaires, compétences des collectivités territoriales...).

c. Seuils d'admission

Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

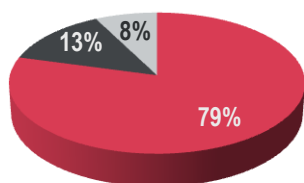
De plus, conformément au décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (article 5) : « lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces 3 concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou pour une place au moins ».

Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

| SPÉCIALITÉ | SEUIL D'ADMISSION | NOMBRE D'ADMIS |
|--|-------------------|--------------------|
| Bâtiments, génie civil | 10.13 | 7 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 10.00 | 14 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 15.75 | 3 |
| Espaces verts et naturels | 12.44 | 9* |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 12.94 | 5 |
| Services et interventions techniques | 11.13 | 8 |
| Métiers du spectacle | 11.50 | 2 |
| Aménagement urbain et développement durable | 12.00 | 5 |
| | | 53 lauréats |

* Le poste ouvert en 3^{ème} voie n'étant pas pourvu, celui-ci a été transféré sur l'externe.

d. Profil des admis



- Moins de 40 ans
- Entre 40 et 45 ans
- Plus de 45 ans

La moyenne d'âge des admis est de 34.53 ans.

14 femmes

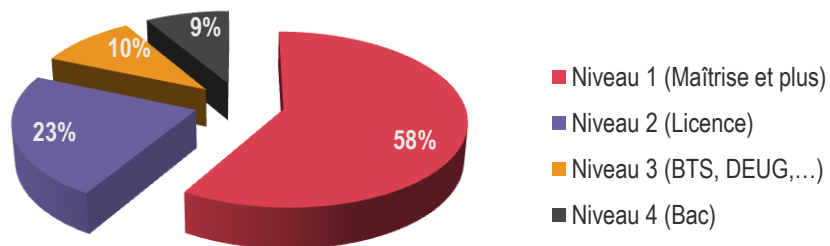
39 hommes

Les lauréats du concours externe de technicien (à l'instar de la filière technique dont ils relèvent) sont essentiellement du sexe masculin (73.58%).



Le concours de technicien territorial a bien un rayonnement régional puisque 86.79% des lauréats du concours externe sont domiciliés en Pays de Loire. Les autres lauréats proviennent de régions limitrophes.

Niveaux de diplômes des admis



58 % des admis possèdent un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

CONCOURS INTERNE ET 3^{ÈME} VOIE

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

| Spécialités | Postes INTERNE | Postes 3 ^{ÈME} VOIE |
|--|----------------|------------------------------|
| Bâtiments, génie civil | 11 | 2 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 17 | 0 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 4 | 0 |
| Espaces verts et naturels | 9 | 1 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 6 | 0 |
| Services et interventions techniques | 8 | 1 |
| Métiers du spectacle | 3 | 0 |
| Aménagement urbain et développement durable | 8 | 0 |
| Totaux | 66 | 4 |

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant **au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1^{er} janvier 2018).**

Le 3^{ème} concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de **quatre ans au moins au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1^{er} janvier 2018)** :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- ou
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- ou
- d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

3/ STATISTIQUES

a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

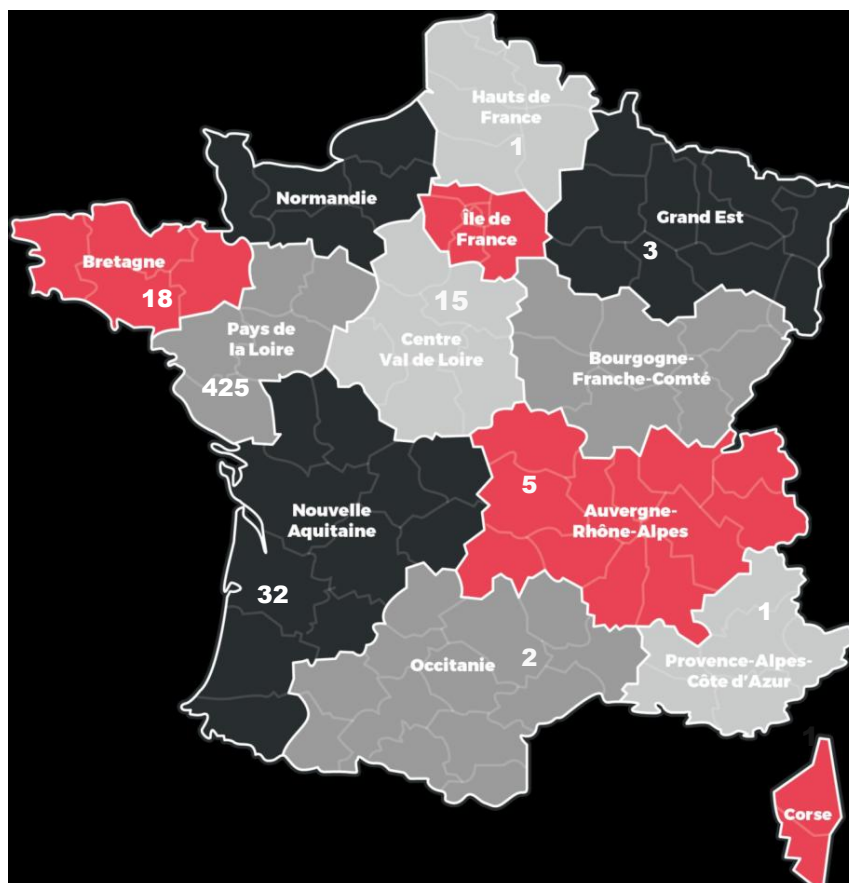
| Spécialités | Inscrits | | Admis à concourir (tient compte des annulations d'inscription) | |
|--|------------|-----------------------|---|-----------------------|
| | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE |
| Bâtiments, génie civil | 56 | 7 | 54 | 7 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 105 | - | 101 | - |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 89 | - | 85 | - |
| Espaces verts et naturels | 80 | 1 | 79 | 1 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 49 | - | 48 | - |
| Services et interventions techniques | 59 | 6 | 58 | 6 |
| Métiers du spectacle | 45 | - | 41 | - |
| Aménagement urbain et développement durable | 36 | - | 36 | - |
| Totaux | 519 | 14 | 502 | 14 |
| | | | 516 | |

393 hommes

123 femmes

Moyenne d'âge : 40.84 ans

b. Provenance des candidats admis à concourir (interne et 3^{ème} voie confondus) :



d. Taux d'absentéisme :

| Spécialités | Admis à concourir | | Présents (écrits) | | Taux d'absentéisme | |
|--|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE |
| Bâtiments, génie civil | 54 | 7 | 49 | 5 | 9.26 % | 28.57 % |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 101 | - | 88 | - | 12.87 % | - |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 85 | - | 62 | - | 27.05 % | - |
| Espaces verts et naturels | 79 | 1 | 71 | 1 | 10.12 % | 0.00 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 48 | - | 35 | - | 27.08 % | - |
| Services et interventions techniques | 58 | 6 | 50 | 4 | 13.79 % | 33.33 % |
| Métiers du spectacle | 41 | - | 32 | - | 21.95 % | - |
| Aménagement urbain, développement durable | 36 | - | 26 | - | 27.78 % | - |
| Totaux | 502 | 14 | 413 | 10 | 17.76 % | 28.57 % |

4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve :

Cette épreuve consiste en l'élaboration d'un **rapport technique** rédigé à l'aide des éléments contenus dans un **dossier portant sur la spécialité** au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

LES SUJETS DE LA SESSION 2018 POUR L'ÉPREUVE DE RAPPORT ÉTAIENT LES SUIVANTS :

▪ Spécialité Bâtiments, génie civil

Vous êtes technicien territorial au sein de Techniville, commune de 60 000 habitants. Sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, vous êtes en charge du service des bâtiments scolaires. Ce service gère les 12 écoles maternelles et 19 élémentaires de Techniville.

Le Directeur Général des Services Techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'adaptation de la sécurité des bâtiments publics dans le cadre du dispositif Vigipirate.

▪ Spécialité Réseaux, voirie, infrastructures

Vous êtes technicien territorial au sein du service voirie de la ville de TECHNIVILLE, 90 000 habitants.

Le quartier de Propassain, construit dans les années 70, doit être réhabilité. Si les bâtiments demeurent, en revanche le Maire souhaite améliorer l'image du quartier en ayant une approche plus innovante et en intégrant le principe du développement durable dans les rénovations.

Le Directeur Général des Services Techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

▪ Spécialité Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration

Vous êtes technicien territorial, chargé de la prévention des risques dans la commune de Techniville (25 000 habitants).

La ville, située au confluent de deux rivières est fortement industrialisée et donc sensible aux risques naturels et technologiques.

Le Maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la place de l'information des populations dans la prévention des risques naturels et technologiques.

▪ Spécialité Espaces verts et naturels

Vous êtes technicien territorial, au service des espaces verts, au sein de Technipole, une métropole de 440 000 habitants, qui comporte plusieurs communes urbaines denses.

Désireux de mobiliser le territoire autour de la lutte contre le réchauffement climatique, les élus veulent appuyer cette dynamique sur l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Dans ce contexte, et au regard de l'impact grandissant de l'évolution du climat sur l'environnement urbain, le directeur des espaces verts vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux de la végétalisation du milieu urbain.

▪ Spécialité Ingénierie, informatique, systèmes d'information

Vous êtes technicien territorial, responsable de la sécurité des systèmes d'information (R.S.S.I.), au sein de la direction des systèmes d'information de la ville Techniville (50 000 habitants).

Le directeur des systèmes d'information vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les attaques virales de type « Ransomware ».

▪ Spécialité Services et interventions techniques

Vous êtes technicien territorial au sein de la commune de TECHNIVILLE, ville-centre comptant 8 000 habitants et intégrée dans une communauté de communes (TECHNICO) comptant 18 000 habitants et regroupant 14 communes au total.

Vous êtes en charge du centre technique municipal (CTM) qui regroupe notamment le parc automobile et engins, les activités d'entretien de la voirie et des bâtiments, ainsi que la logistique (dont la gestion de la banque de matériel qui comprend principalement des chapiteaux, des praticables, la signalisation routière temporaire).

Le Directeur des Services Techniques de TECHNIVILLE vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux de la mutualisation des services techniques.

▪ Spécialité Métiers du spectacle

Vous êtes technicien territorial au sein de l'intercommunalité de TECHNICO (45 000 habitants), qui possède une MJC (Maison des Jeunes et de la Culture). Celle-ci organise des concerts dans une salle de 150 personnes dédiée à cet effet, avec les moyens techniques son et lumière des groupes invités. Vous êtes en charge de l'exploitation de cette salle.

Dans le cadre du passage de la MJC en SMAC (Salle de Musiques Actuelles), une salle de concerts de 300 places assises ou 500 places debout est en phase d'étude de conception et nécessite une définition technique du besoin en équipements audiovisuels.

Le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les SMAC.

▪ Spécialité Aménagement urbain et développement durable

Vous êtes technicien territorial au sein du pôle aménagement urbain et développement durable de la commune de Techniville (70 000 habitants).

Constatant l'augmentation de la part des personnes âgées au sein de la population, le maire souhaite faire évoluer sa politique d'urbanisme pour mieux prendre en compte leurs besoins en matière d'habitat et d'aménagement urbain.

Votre directrice de pôle vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'incidence du vieillissement de la population sur l'aménagement de la ville.

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT :

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Relire la commande à plusieurs reprises avant de se lancer dans la rédaction, cela permet de limiter les risques de hors sujet.
- Comprendre parfaitement ce qui est attendu du candidat (commande/destinataire...).
- Travailler la présentation, se mettre à la place du correcteur, c'est se mettre à la place de sa hiérarchie ou des élus.
- Acquérir ou approfondir le vocabulaire et le fonctionnement des collectivités territoriales.
- Ne pas hésiter à reformuler les éléments pour gagner en autonomie par rapport aux documents et démontrer sa compréhension du dossier.
- Bien travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, l'orthographe..).
- S'exercer dans les conditions du réel à l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

b. Niveau des candidats :**INTERNE**

| SPÉCIALITÉ | ÉVENTAIL DES NOTES | 12 ≤ Note | 10 ≤ Note < 12 | 8 ≤ Note < 10 | 5 ≤ Note < 8 | Note* < 5/20 | MOYENNE |
|--|--------------------|------------|----------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Bâtiments, génie civil | 0.75 à 14.00 | 5 | 2 | 3 | 13 | 26 | 5.18 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 0.00 à 15.50 | 19 | 15 | 16 | 26 | 12 | 8.83 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 0.00 à 17.00 | 19 | 9 | 11 | 16 | 7 | 9.41 |
| Espaces verts et naturels | 2.50 à 15.25 | 15 | 13 | 21 | 17 | 5 | 9.15 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 2.00 à 13.75 | 5 | 3 | 11 | 12 | 4 | 7.95 |
| Services et interventions techniques | 2.13 à 16.25 | 20 | 4 | 7 | 13 | 6 | 9.70 |
| Métiers du spectacle | 2.00 à 16.50 | 12 | 5 | 3 | 6 | 6 | 9.44 |
| Aménagement urbain, développement durable | 2.00 à 16.13 | 14 | 3 | 7 | 0 | 2 | 11.45 |
| * note éliminatoire | 0 à 17.00 | 109 | 54 | 79 | 103 | 68 | 8.78 |

3ÈME VOIE

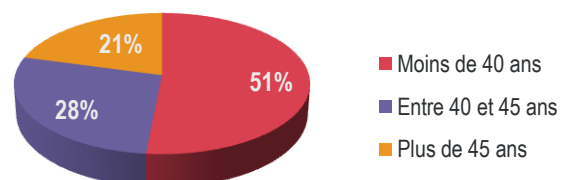
| SPÉCIALITÉ | ÉVENTAIL DES NOTES | 12 ≤ Note | 10 ≤ Note < 12 | 8 ≤ Note < 10 | 5 ≤ Note < 8 | Note* < 5/20 | MOYENNE |
|--------------------------------------|--------------------|-----------|----------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Bâtiments, génie civil | 7.00 à 15.75 | 4 | 0 | 0 | 1 | 0 | 12.50 |
| Espaces verts et naturels | - | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 10.50 |
| Services et interventions techniques | 5.63 à 13.50 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 9.43 |
| * note éliminatoire | 5.63 à 15.75 | 5 | 1 | 2 | 1 | 0 | 11.07 |

c. Seuils d'admissibilité

Le jury s'est réuni le 26 juin 2018 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

| SPÉCIALITÉ | SEUIL D'ADMISSIBILITÉ | | NOMBRE D'ADMISSIBLES | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE |
| Bâtiments, génie civil | 8.00 | 13.00 | 10 | 4 |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 10.25 | - | 34 | - |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 13.38 | - | 11 | - |
| Espaces verts et naturels | 11.00 | 10.50 | 19 | 1 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 9.00 | - | 11 | - |
| Services et interventions techniques | 12.50 | 8.70 | 20 | 3 |
| Métiers du spectacle | 13.75 | - | 8 | - |
| Aménagement urbain, développement durable | 10.88 | - | 17 | - |
| | | | 130 | 8 |
| | | | 138 | |

d. Profil des admissibles



5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire :

Cette épreuve consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat sur les acquis de son expérience**, permettant au jury d'apprécier **ses motivations et son aptitude à exercer les missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment **dans la spécialité** choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

b. Niveau des candidats :

INTERNE

| SPÉCIALITÉ | ÉVENTAIL DES NOTES | 12 ≤ Note | 10 ≤ Note < 12 | 8 ≤ Note < 10 | 5 ≤ Note < 8 | Note* < 5/20 | MOYENNE |
|---|--------------------|-----------|----------------|---------------|--------------|--------------|---------|
| Bâtiments, génie civil ⁽¹⁾ | 6.00 à 17.50 | 5 | 1 | 2 | 1 | 0 | 12.22 |
| Réseaux, voirie, infrastructures ⁽¹⁾ | 4.00 à 17.50 | 13 | 4 | 9 | 6 | 1 | 10.52 |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 4.50 à 18.50 | 7 | 0 | 1 | 2 | 1 | 12.50 |
| Espaces verts et naturels | 7.00 à 19.00 | 8 | 3 | 4 | 4 | 0 | 11.68 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information ⁽¹⁾ | 5.50 à 18.00 | 7 | 1 | 0 | 2 | 0 | 12.55 |
| Services et interventions techniques | 3.00 à 17.50 | 11 | 2 | 3 | 2 | 2 | 11.25 |
| Métiers du spectacle | 6.00 à 17.00 | 5 | 1 | 1 | 1 | 0 | 12.56 |
| Aménagement urbain, développement durable ⁽¹⁾ | 8.50 à 17.00 | 10 | 3 | 3 | 0 | 0 | 13.56 |
| * note éliminatoire | | 66 | 15 | 23 | 18 | 4 | 12.11 |

⁽¹⁾ un admissible absent

3^{ÈME} VOIE

| SPÉCIALITÉ | ÉVENTAIL DES NOTES | 12 ≤ Note | 10 ≤ Note < 12 | 8 ≤ Note < 10 | 5 ≤ Note < 8 | Note* < 5/20 | MOYENNE |
|--------------------------------------|--------------------|-----------|----------------|---------------|--------------|--------------|---------|
| Bâtiments, génie civil | 6.00 à 17.00 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 10.50 |
| Espaces verts et naturels | - | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 9.00 |
| Services et interventions techniques | 5.00 à 10.00 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 6.67 |
| | | 1 | 2 | 2 | 3 | 0 | 8.72 |

QUELQUES CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE :

- Préparer son exposé de 5 minutes pour une bonne gestion de ce temps.
- Savoir mettre en avant les acquis de son expérience et ses motivations, à l'occasion de la présentation.
- Porter une attention particulière sur la capacité à s'exprimer clairement.
- Bien écouter les questions des examinateurs.
- Développer ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes.
- Prendre connaissance du programme de la spécialité et se préparer aux questions techniques.
- Être précis sur les questions techniques, ne pas se satisfaire de réponses trop générales.
- Maîtriser la conduite de projet.
- Se projeter en tant que manager.
- Maîtriser l'environnement territorial, notamment en matière de marchés publics.
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un technicien territorial (finances publiques, droits et obligations des fonctionnaires, compétences des collectivités territoriales...).

c. Seuils d'admission

Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

De plus, conformément au décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (article 5) : « lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces 3 concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou pour une place au moins ».

Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

| SPÉCIALITÉ | SEUIL D'ADMISSION | | NOMBRE D'ADMIS | |
|--|-------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE | INTERNE | 3 ^{ÈME} VOIE |
| Bâtiments, génie civil | 11.25 | 11.75 | 6 | 3* |
| Réseaux, voirie, infrastructures | 10.25 | - | 24** | - |
| Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration | 15.25 | - | 4 | - |
| Espaces verts et naturels | 12.00 | - | 9 | 0*** |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 12.00 | - | 6 | - |
| Services et interventions techniques | 13.50 | - | 9 | 0 |
| Métiers du spectacle | 15.00 | - | 3 | - |
| Aménagement urbain et développement durable | 13.82 | - | 8 | - |
| | | | 69 | 3 |
| | | | 72 lauréats | |

* 3 postes en externe n'ont pas été pourvus ; 1 a été transféré sur la 3^{ème} voie.

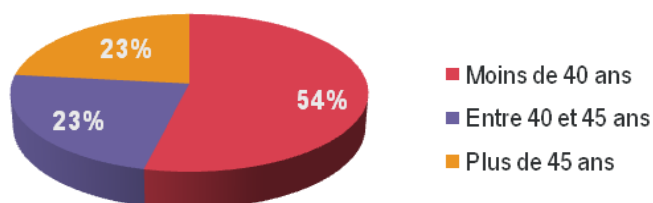
** 8 postes en externe n'ont pas été pourvus ; 7 ont donc été transférés vers l'interne.

*** Le poste ouvert en 3^{ème} voie n'étant pas pourvu, celui-ci a été transféré sur l'externe.

d. Profil des admis



Les concours interne et 3^{ème} voie de technicien territorial ont bien un rayonnement régional puisque 84.72% des lauréats sont domiciliés en Pays de Loire. Les autres lauréats proviennent de régions limitrophes.



Les lauréats des concours interne et 3^{ème} voie de technicien (à l'instar de la filière technique dont ils relèvent) sont essentiellement du sexe masculin (76.39%).

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

D'une part, les candidats doivent veiller à opérer le bon choix en terme de spécialité au moment de l'inscription afin d'éviter de se retrouver en difficulté.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours de technicien territorial.

D'autre part, une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : la maîtrise de la méthodologie, de la syntaxe, de l'orthographe, de la synthèse et de la gestion du temps sont indispensables.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant. Les candidats doivent mettre à jour leurs connaissances sur l'actualité technique et réglementaire de la spécialité choisie : ces aspects sont trop souvent méconnus des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant et de se positionner en tant que technicien territorial. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à une position de de technicien.

Enfin, un futur technicien territorial se doit de maîtriser la conduite de projet, approche aujourd'hui indispensable à toute organisation dans les collectivités territoriales.

Il s'agit là du minimum requis.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 26 octobre 2018

Le vice-président du jury,



Philip SQUELARD